



TROUVER
UN EMPLOI
AVEC UN
HANDICAP

Centre d'Information et de Documentation **Jeunesse**

cidj 
#Infojeunesse

**Les conseillères et conseillers
du CIDJ t'informent :**

➔ **Sans rendez-vous à QJ**

4 place du Louvre, 75001 Paris

Du mardi au vendredi 13h-18h

Le samedi de 13h à 17h

➔ **Par téléphone**

au 01 88 40 41 80

Du mardi au vendredi 10h-13h

➔ **Par tchat sur cidj.com**

en e-conseil



WWW.CIDJ.COM

**ORIENTATION, ÉTUDES, EMPLOI, ALTERNANCE, JOB,
STAGE, ACCÈS AUX DROITS, SANTÉ, CITOYENNETÉ,
MOBILITÉ INTERNATIONALE...**

Sommaire

Suivez le guide!	4
Vos droits	6
Travailler dans une entreprise	7
Travailler dans la fonction publique	9
Travailler en milieu protégé ou adapté	10
Faites-vous accompagner	11
Programme Handijeunes du CIDJ	12
Où trouver des offres?	14
Les clés pour candidater	15
Se former en alternance	16
Trouver sa formation	18
Le CIDJ et ses partenaires Handijeunes	20

UNE ÉDITION DU CIDJ

Directrice de la publication : Raphaëlle Delaunay
Coordination : Hendrike Schmidt
Rédaction : Fiona Simoens
Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche
Maquette : Carolina Ferreiro Boulogne
Fabrication : Aneta Maziejaewska
www.cidj.com

Imprimé en France par Fabrègue.

© Photo de couverture: SeventyFour - iStock

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Régie publicitaire : Mistral Média - Tél : 01 40 02 99 00

Dépôt légal novembre 2024 - ISBN 978-2-84175-223-2

© Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Suivez le guide !



Concilier handicap et vie professionnelle, c'est possible ! De plus en plus sensibilisées, les entreprises sont soumises à des obligations légales. Objectif : ouvrir davantage le marché de l'emploi aux personnes en situation de handicap et réduire leur taux de chômage, qui touche 12 % d'entre elles.

6 % par entreprise

Sachez que toute entreprise de plus de 20 salariés doit employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Si elles n'atteignent pas ce quota, ce qui est souvent le cas, elles doivent verser des contributions remises à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) qui redistribue ensuite des primes à l'insertion et des aides pour aménager des postes.

La fonction publique est aussi soumise à cette obligation. En 2023, parmi ses effectifs, 5,66 % des agents étaient en situation de handicap. La fonction publique reverse ses contributions au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Il existe par ailleurs des entreprises dites du milieu « protégé » ou « adapté » (cf. p. 10) dont tout ou partie des postes sont réservés aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler dans des entreprises classiques.

>> À savoir : les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de nommer un référent handicap.

Être reconnu travailleur handicapé

Toute personne est reconnue travailleur handicapé si ses possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites, par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Les **Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** sont chargées de l'accueil



INCONTOURNABLES

www.handicap.fr : plateforme avec un service de recrutement, des forums...

www.missionhandicap.fr : site emploi et handicap.

www.monparcourshandicap.gouv.fr : site d'information pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches. C'est par elles que passe la **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** qui donne droit à des prestations ou des aides : AAH (allocation aux adultes handicapés), PCH (prestation de compensation du handicap), etc.

Cette reconnaissance, non obligatoire, est primordiale. Le travailleur handicapé peut ensuite être orienté vers une EA (entreprise adaptée) ou un Esat (établissement ou service d'aide par le travail). Il peut obtenir une préformation professionnelle ou une rééducation professionnelle, et bénéficie du soutien du réseau d'organismes de placement spécialisés **Cap emploi** (cf. p. 11).

>> À noter : il est prévu que la RQTH ne mentionne plus l'orientation professionnelle (milieu ordinaire, protégé ou réadaptation professionnelle).



CRÉATION D'ENTREPRISE

L'association **h'up entrepreneurs** vous accompagne dans la création et le développement d'une activité indépendante.

Bénéficiez d'un tutorat bénévole : www.h-up.fr.

Une demande par étapes

N'hésitez pas à vous faire aider par un conseiller d'une MDPH.

Étape 1 : remplissez d'abord un formulaire de demande disponible dans les MDPH et téléchargeable sur : www.cnsa.fr.

Ce formulaire doit être accompagné d'un certificat médical et d'un justificatif d'identité et de domicile ainsi que d'autres pièces justificatives selon le type de handicap.

Étape 2 : envoyez le dossier complet à votre MDPH qui en accusera réception.

À savoir : la demande peut également être réalisée en ligne :

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

Étape 3 : la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) étudie votre dossier et prend toutes les décisions concernant les aides, les prestations et les orientations en établissements.

Le délai moyen de réponse est de 4 mois, mais la situation varie selon les départements.

Pour plus d'infos, consultez le site de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie :

www.cnsa.fr.



Aides financières

Les travailleurs handicapés peuvent toucher des aides financières : aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation, etc.

>> Demandez conseil à l'Agefiph :
www.agefiph.fr (Tél: 0 800 11 10 09)

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dont le montant maximal est fixé à 1 016 € par mois au 1^{er} avril 2024.

Si vous touchez seulement une pension (invalidité, retraite, rente d'accident du travail), vous recevez la différence entre le montant de votre pension et le montant maximal de l'AAH. Il est également possible de cumuler l'AAH avec un salaire. Dans ce cas, le montant varie en fonction de vos ressources.

>> À savoir : si vous êtes en couple, seuls vos revenus sont pris en compte dans le calcul de l'AAH.

Il existe aussi des compléments de ressources destinés aux demandeurs d'emploi. Renseignez-vous auprès de la MDPH proche de chez vous : www.monparcourshandicap.gouv.fr/annuaire.

Aménagements

Lors d'un entretien d'embauche, n'hésitez pas à aborder le sujet de l'adaptation de votre poste de travail. La loi impose à l'entreprise d'aménager les postes et de fournir les équipements

nécessaires aux salariés en situation de handicap. Ce n'est pas vous desservir que d'en parler. Au contraire, vous évoquerez ainsi les conditions qui vous permettront de donner le meilleur de vous-même à l'entreprise. Lors de votre rendez-vous avec le médecin du travail, celui-ci abordera la question et aidera l'entreprise à trouver des solutions.

En outre, les salariés en situation de handicap peuvent voir, si nécessaire, leur temps de travail aménagé. Ils bénéficient aussi d'une obligation d'adaptation ou de reclassement lorsque l'évolution de leur état de santé les rend inaptes à conserver leur poste.

Aides pour les proches

Les proches et la famille de la personne en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'horaires afin de faciliter son accompagnement : www.aidants.fr.

CPF



Si vous êtes salarié et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, vous disposez d'une majoration de 300 € de vos droits annuels au compte personnel de formation, en fonction du temps de travail effectué. Le plafond est fixé à 8 000 € contre 5 000 € pour les autres employés.

Travailler dans une entreprise



De plus en plus d'entreprises sont handi-accueillantes et recrutent des personnes en situation de handicap.

Secteurs d'activité

Dans de nombreux secteurs, des dispositifs ont été créés pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Aéronautique:

www.hanvol-insertion.aero

Assurance:

www.franceassureurs.fr

Banque : www.handibanque.fr

Industrie pharmaceutique:

www.handiem.org

Commerce-vente:

www.handistrib.fr

Énergie: www.handienergie.fr

Finance:

www.handiformafinance.fr

Hôtellerie-restauration:

www.handi-hotellerie-restauration.fr

Numérique: <https://numeum.fr> ;

www.lahanditech.fr

Santé-social: www.oeth.org

Grands groupes

Des grandes entreprises (Société générale, Thales, Air France...) signent tous les 3 ans un accord pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Déposez votre CV via leur site web.

Le réseau « Hangagés » regroupe des entreprises « mobilisées pour l'emploi des personnes en situation de handicap »: www.hangages.fr.

Aides à l'insertion

L'employeur qui souhaite embaucher une personne en situation de handicap peut percevoir une aide sous certaines conditions.

economie.gouv.fr rubrique Entreprises / Aides financières relatives aux ressources humaines

Intérim

Pensez à déposer votre candidature et à consulter les sites des agences d'intérim: Startpeople, Randstad, Crit Job, Adecco, Manpower... Vous pouvez aussi vous renseigner sur www.agefiph.fr.



DISPOSITIFS QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE

Le **DuoDay** propose à des salariés volontaires d'accueillir pendant une journée, dans leur entreprise ou organisation, des personnes en situation de handicap.
www.duoday.fr

Dans plusieurs villes, le dispositif **Events2Job** réunit des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des salariés d'entreprises en recherche de nouveaux collaborateurs.
www.events2job.fr

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

**Un réseau d'experts de l'emploi
et du handicap au service des
personnes en situation de
handicap et des employeurs**



**Insertion
professionnelle
et recrutement**



**Maintien
dans l'emploi**



**Evolutions &
transitions
professionnelles**



**Compensation
du handicap**



**Contrats en
alternance**



Les équipes Cap
Emploi vous
accueillent en
proximité partout
en Ile de France

Acteurs du service public
de l'emploi piloté par :



Travailler dans la fonction publique



Pour intégrer la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, il existe 2 voies d'accès : le concours ou la voie contractuelle.

Recrutement par concours

Les conditions d'accès aux concours sont identiques pour tous les candidats, mais les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves (allongement de la durée, matériel adapté...) Pour cela, un certificat médical doit être établi par un médecin.

Trouvez la liste des professionnels agréés dans les préfectures ou sur le site des agences régionales de santé.

Recrutement contractuel

Le candidat est recruté sur un poste vacant pour une durée identique à celle du stage effectué par un agent recruté sur concours (généralement 1 an). À l'issue de sa période de probation, il peut être titularisé.

Vous pouvez aussi être recruté dans le cadre du **Pacte**, un contrat de 12 à 24 mois pour les jeunes pas ou peu diplômés ou qualifiés. À l'issue du contrat, vous pouvez être titularisé dans un emploi de catégorie C.

Sur le site dédié aux recrutements dans la fonction publique, vous pouvez être informé en temps réel des opportunités d'emploi grâce à des focus sur les offres de recrutements des personnes en situation de handicap.

choisirleservicepublic.gouv.fr

Le FIPHFP vous conseille et finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

www.fiphfp.fr

DATES DES CONCOURS



>> Fonction publique d'État : www.fonction-publique.gouv.fr rubrique Devenir agent public

>> Concours organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr

>> Concours organisés par les centres départementaux de gestion : www.fncdg.com

>> Fonction publique hospitalière : sante.gouv.fr

Travailler en milieu protégé ou adapté



Le milieu protégé

Il regroupe les entreprises accueillant spécifiquement des travailleurs handicapés, grâce à des conditions de travail aménagées. Il est composé principalement des **Esat (établissements et services d'aide par le travail)**.

Environ 1 500 Esat emploient plus de 118 000 personnes en situation de handicap. Il s'agit de personnes ne pouvant pas travailler au sein d'entreprises ordinaires ou adaptées. Elles ne sont pas salariées mais touchent une rémunération, versée à la fois par l'établissement et par l'État. Une prime d'intéressement aux bénéficiaires peut leur être versée chaque année. Les Esat ont également pour mission de leur offrir un soutien médico-social et éducatif et de favoriser leur intégration sociale.

À savoir : depuis juillet 2024, les travailleurs en Esat bénéficient de nouveaux droits, comparables à ceux des salariés (grève, syndicat, retrait...).

Liste des Esat sur le site du réseau national du secteur protégé et adapté: www.reseau-gesat.com.

Le milieu adapté

Les **entreprises adaptées (EA)** appartiennent au milieu ordinaire mais elles emploient dans leurs effectifs au moins 55 % de salariés en situation de handicap.

Certaines EA proposent du travail manuel ou intellectuel réalisable à domicile.

On compte environ 800 EA qui emploient 57 000 personnes.

Elles travaillent généralement en sous-traitance pour des entreprises classiques. Les EA offrent une activité professionnelle adaptée aux travailleurs handicapés qui ne peuvent s'insérer dans le milieu ordinaire mais dont la capacité de travail est supérieure à celle des travailleurs des Esat.

Liste des entreprises sur le site de l'Union nationale des entreprises adaptées: www.unea.fr.

Les **EATT (entreprises adaptées de travail temporaire)** proposent uniquement des contrats temporaires dans le but d'acquérir une expérience professionnelle. Un accompagnement individuel et un accès à des formations sont prévus.



CDD TREMPLIN

Le CDD Tremplin est un contrat conclu entre une EA volontaire et une personne présentant un handicap.

Le salarié bénéficie d'un parcours individualisé de 2 ans pour faciliter son passage vers les entreprises du milieu ordinaire.

Faites-VOUS accompagner



Même si la MDPH n'assure pas d'accompagnement pour trouver un emploi, il existe d'autres organismes qui peuvent vous aider à intégrer le marché du travail.

L'Agefiph

L'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est l'organisme de référence. Elle vous conseille, vous guide et contribue au financement de vos projets (prime à l'insertion...).

Elle soutient la recherche d'emploi et aide à la création d'entreprise. Elle propose également une bourse à l'emploi.

Le numéro vert **0 800 11 10 09** est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

www.agefiph.fr

Il s'adresse aux personnes reconnues handicapées qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé. Un conseiller référent répond à toutes les questions liées à la définition du projet professionnel (bilan personnel, aides financières...), la formation, la recherche d'emploi et l'intégration dans l'entreprise.

Par ailleurs, un accompagnement est prévu pour faciliter le maintien dans l'emploi suite à la surveillance ou à l'aggravation d'un handicap.

Coordonnées près de chez vous : www.capemploi.info

France Travail

Lors de votre inscription, un conseiller réalise un diagnostic de votre situation et de vos besoins et vous accompagnera vers la reprise d'emploi. Si nécessaire, votre conseiller pourra vous orienter vers Cap emploi en complément de France Travail.

Le réseau Cap emploi

Il facilite l'embauche et l'intégration des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou dans la fonction publique.



CONVENTION ATOUTS POUR TOUS

Menée par le PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés), la convention Atouts pour tous permet d'assurer la continuité de formation et l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap sortis du système éducatif. Elle aide les entreprises à mettre en œuvre les dispositifs adaptés à chacun.

Plus d'infos : www.prithidf.org

Programme Handijeunes du CIDJ



Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers formés à la problématique du handicap propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure et des méthodes et outils adaptés.

4 objectifs au service de l'égalité des chances

- Accompagner les jeunes en situation de handicap dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Promouvoir l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- Faciliter l'insertion des jeunes présentant un handicap en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- Favoriser l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.

Un accompagnement adapté

- Des entretiens individuels où toutes les questions sont abordées : orientation, projet professionnel, emploi, démarches...
- Des ateliers thématiques pour faire émerger les qualités et les talents des jeunes.
- Des accueils de groupes pour découvrir les ressources du CIDJ et bénéficier de conseils.

Une documentation actualisée

- Des dossiers thématiques à destination des jeunes en situation de handicap avec des conseils et toutes les adresses utiles.
- Des articles pratiques et des vidéos sont publiés sur le site cidj.com.
- Le guide *Ces secteurs qui recrutent* propose des sites de référence relatifs au handicap dans chaque fiche secteur.

Des événements favorisant le dialogue entre jeunes et professionnels

- Des forums de rencontre entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises ont lieu en mars et en septembre : des contrats en alternance et des offres d'emploi y sont proposés.
- Des conférences et rencontres professionnelles sont organisées pour susciter des échanges et débats et mettre en avant des témoignages.



Des rencontres qui font
grandir les talents !



Tu as entre 15 et 30 ans
et tu es en pleine construction
de ton avenir professionnel ?



arpejeh t'accompagne à chaque
étape de ton parcours !

- Découverte des métiers,
- Stage, alternance, emploi,
- Mentorat,
- Conseil CV et simulations d'entretiens,
- Rencontres avec des employeurs...

Ensemble, nous ouvrons les portes
vers ton futur emploi.

**Contacte-nous dès maintenant
et donne vie à tes projets !**



Association arpejeh
01 79 97 28 55
contact@arpejeh.com

www.arpejeh.com



Où trouver des offres ?



Sites spécialisés

Des sites et portails spécialisés mettent en relation les entreprises et les travailleurs handicapés :

espace-emploi.agefiph.fr

emploi.handicap.fr

www.handicap-job.com

hanploi.transition.com

www.missionhandicap.fr

Cabinets de recrutement

Certains cabinets de recrutement se sont orientés vers l'emploi des personnes en situation de handicap et peuvent vous aider si vous êtes diplômé :

www.defirh.fr

www.thconseil.fr

www.jobinlive.com

www.objectifavenir.com

www.lbdeveloppement.com

www.luman.fr

www.handispensable.fr

Forums et événements

➔ **Talents Handicap** organise des forums en ligne mettant en relation des employeurs handi-engagés et des candidats en situation de handicap à la recherche d'un emploi, d'une alternance ou d'un stage. Avec plusieurs forums par an, des milliers d'offres sont proposées partout en France. Dates et inscription : www.talents-handicap.com.

➔ L'association Ladapt organise chaque année la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap**. En 2024, elle a lieu du 18 au 24 novembre. De multiples actions et rencontres ont lieu partout en France : www.semaine-emploi-handicap.com.

Jobs dating

Le CIDJ organise régulièrement des jobs dating et des alternance dating ainsi qu'un forum Emploi Handicap : www.cidj.com.

Ladapt organise également des jobs dating. Ces tête-à-tête permettent aux jeunes cadres et aux DRH d'échanger autour des compétences : www.ladapt.net.

DES APPLIS UTILES



Vérifiez l'accessibilité d'un lieu ou d'un événement grâce aux retours d'expérience des utilisateurs des plateformes collaboratives Jaccede et Acceslibre :

www.acceslibre.beta.gouv.fr

www.jaccede.com

Les clés pour candidater



Commencez par déposer votre CV sur les grandes CVthèques ou Jobboards type indeed.com, monster.fr, hellowork.com, cadremploi.fr, soit en fichier attaché, soit par l'intermédiaire d'un formulaire intégré aux sites, en soignant particulièrement le choix des mots-clés qui y seront associés (langues, logiciels maîtrisés, spécialités, formations...).

Réseaux sociaux

Les **réseaux sociaux** (**LinkedIn**, **X**, **Facebook**...) vous permettent d'entrer en relation avec des personnes qu'il serait difficile d'approcher autrement. **LinkedIn**, par exemple, propose de vous mettre en contact avec des personnes au profil identique ou avec des personnes déjà en relation avec vos contacts.

Prenez le temps de tenir à jour votre page de présentation avec un rapide CV et d'y ajouter les mots-clés identifiant vos compétences.

N'hésitez pas à échanger directement avec des chargés de recrutement ou des DRH. Vous pouvez leur poser des questions sur les stages, les offres d'emploi, le processus de recrutement, etc.

Candidatures spontanées

Connectez-vous sur les sites des entreprises que vous visez et envoyez par mail votre candidature. Une semaine plus tard, recontactez les entreprises par téléphone. « *Vous montrerez ainsi votre motivation, votre sérieux et votre sens du contact* », insiste Amadou Blondin, conseiller au CIDJ à Paris et spécialiste des questions d'emploi.



PARLER DE SON HANDICAP

Mieux vaut parler de son handicap avec le recruteur.

« *Auparavant, je déposais mon CV sur les sites sans notifier mon handicap. Des recruteurs me contactaient et, lorsqu'ils entendaient que je parlais avec un synthétiseur vocal, ils ne me rappelaient pas. Dorénavant, j'écris sur mon CV que je suis muette* », explique une candidate recrutée comme développeuse web.

Évoquez aussi les solutions techniques pour aménager votre poste et travailler dans les meilleures conditions.

Se former en alternance



Du CAP au master, les formations en alternance constituent un outil privilégié d'insertion professionnelle. Pour les personnes en situation de handicap, ces formations sont accessibles à tout âge et des aménagements de poste sont possibles.

Apprentissage ou professionnalisation

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous n'êtes plus élève ou étudiant, mais bel et bien un salarié rémunéré par l'entreprise. Ces contrats sont accessibles à partir de 16 ans.

La durée du **contrat d'apprentissage** est comprise entre 6 mois et 4 ans. Le temps consacré à la formation théorique représente au moins 25 % de la durée du contrat. Ce contrat mène à l'obtention d'un diplôme.

Le **contrat de professionnalisation** peut durer entre 6 et 36 mois maximum. Le temps consacré à la formation théorique est compris entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat. Il ne peut toutefois pas être inférieur à 150h. Ce contrat ne débouche pas forcément sur l'obtention d'un diplôme.

Trouver une entreprise d'accueil

Pour démarrer une formation en alternance, il faut trouver un centre de formation, souvent un CFA (centre de formation d'apprentis) et une entreprise qui accepte de vous recruter le temps de vos études. La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit un référent spécialisé dans le handicap dans chaque CFA.

Vous pouvez vous faire accompagner par France travail, Cap emploi, une mission locale, un CIO, le CIDJ et le réseau Info Jeunes, où des conseillers vous aideront dans votre recherche.



L'APPRENTISSAGE, CLÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Seul 1,3 % des apprentis sont des travailleurs handicapés alors que cette voie constitue un outil privilégié d'insertion professionnelle. Plus de 7 apprentis sur 10 du niveau CAP au BTS ont un emploi 7 mois après la fin de leur formation.

Des associations comme Arpejeh ou Tremplin sont en contact avec les entreprises qui leur proposent des contrats en alternance. Elles vous suivront pendant votre scolarité.

www.arpejeh.com

www.association-tremplin.org

Les écoles et universités ont des missions handicap chargées de vous aider dans votre recherche.

Les grandes entreprises ont également des missions handicap auxquelles vous pouvez envoyer votre CV.

Pensez également à la fonction publique. Des objectifs sont fixés chaque année pour augmenter le nombre d'alternants. La fonction publique a pour objectif de recruter au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap.

Des forums se tiennent partout en France pour vous permettre de rencontrer des professionnels et de déposer votre CV.

Des aides pour se former en alternance

L'Agefiph propose des aides aux apprentis en situation de handicap afin de prendre en charge les frais de déplacement pour les trajets domicile/travail. Elle aide également financièrement les entreprises pour soutenir le contrat d'apprentissage : jusqu'à 4 000 € pour un contrat d'apprentissage et 5 000 € pour un contrat de professionnalisation.

Informez-vous auprès de l'Agefiph ou d'un conseiller Cap emploi : www.agefiph.fr rubrique L'annuaire.

Pensez à l'intérim

Les grandes enseignes d'agences pour l'emploi, le plus souvent appelées agences d'intérim, recrutent également des candidats pour des entreprises proposant des contrats d'alternance.

N'hésitez pas à déposer votre CV sur leur site, à consulter leurs offres ou à vous rendre dans l'agence la plus proche de chez vous.

www.manpower.fr

www.adecco.fr



FAITES UN SERVICE CIVIQUE

Vous avez moins de 31 ans ?

Vous pouvez faire un service civique dans une association ou une organisation en lien avec la culture, les loisirs, l'humanitaire, l'éducation...

Aucune condition de diplôme, seule compte votre motivation !

Informez-vous sur :
www.service-civique.gouv.fr

Trouver sa formation



Vous cherchez une formation, un perfectionnement ? Des organismes vous aident à trouver la formation professionnelle qui vous convient et son financement. Vos conseillers France Travail, Cap emploi ou de mission locale vous parleront des financements possibles selon votre situation.

Organismes de formation pour les personnes handicapées

L'Agefiph propose Inclu'Pro formation, un parcours de formation pré-qualifiant de 300h maximum pour préparer votre entrée en emploi ou en formation, ou pour garder son emploi actuel. Elle propose également des aides permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi : aide au financement d'une formation nécessaire à l'accès ou au maintien à l'emploi, par exemple. La formation peut être cofinancée par la région, l'État, les collectivités territoriales ou France Travail. Votre projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'objet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne.
www.agefiph.fr

Les établissements ou services de réadaptation professionnelle (ESRP) sont répartis partout en France. Les formations permettent d'obtenir des diplômes ou des certifications de niveau CAP à bac + 2.

Quelques établissements proposent des licences ou des masters. Les formations sont adaptées à chaque handicap. Vous bénéficiez d'un accompagnement pendant 12 à 14 mois.

Liste des ESRP : www.fagerh.fr

Ladapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) intervient en matière d'orientation, de formation et d'emploi (informatique, commerce, tourisme...). Cette association regroupe 24 sites de formation professionnelle.

www.ladapt.net

La **Fagerh** (Fédération des centres de réadaptation pour personnes handicapées) propose plus de 200 formations qualifiantes dans 14 secteurs d'activité.

www.fagerh.fr

L'association Valentin Haüy dispose d'un centre de formation destiné aux malvoyants et un institut médico-professionnel. Le CFRP (Centre de formation et de rééducation professionnelle) propose plusieurs formations : masseur-kinésithérapeute, technicien d'assistance en informatique...

www.cfrp-avh.fr

Organismes de formation « ordinaires »

L'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) propose, quel que soit le handicap, des formations diplômantes, des formations en alternance dans le cadre du contrat de professionnalisation, des stages de perfectionnement, des VAE (validation des acquis de l'expérience), etc. Elle travaille en lien avec les référents handicap des centres de formation.

www.afpa.fr

Les Greta (Groupements d'établissements pour la formation continue) préparent les salariés ou demandeurs d'emploi à des diplômes, du CAP au BTS.

Ils proposent des formations adaptées aux personnes en situation de handicap. Chaque Greta a sa propre offre de formation.

www.education.gouv.fr/la-formation-continue-des-adultes-l-education-nationale-3035

<http://handicapiledefrance.greta.fr> (offre de formations)

Il est également possible de bénéficier d'aides financières : remboursement des frais de transport, bourse sur critères sociaux, aide personnalisée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap.

La plupart des **diplômes universitaires** sont accessibles dans le cadre de la formation continue et les universités ont pris des mesures pour faciliter l'insertion des étudiants en situation de handicap : accueil personnalisé, tutorat, locaux accessibles...

Contactez le service d'accueil des étudiants handicapés : www.etudiant.gouv.fr rubrique Vous conseiller et accompagner / Étudiants en situation de handicap



DES ASSOCIATIONS VOUS AIDENT À TROUVER UN STAGE

Elles vous informent, vous accompagnent et vous mettent en relation avec des entreprises.

Contactez-les !

Association Tremplin Handicap
www.tremplin-handicap.fr

Association Arpejeh
www.arpejeh.com

Le CIDJ et ses partenaires Handijeunes



Dans le cadre du programme Handijeunes du CIDJ, des entreprises et divers acteurs facilitent l'insertion des jeunes en situation de handicap.

Ils soutiennent le programme

Caf 75 : soutient l'information des jeunes sur leurs droits en confiant au CIDJ la mise en place de cafés des parents et d'ateliers.

www.caf.fr

@talentEgal : un partenariat fondé sur le suivi personnalisé d'étudiants en situation de handicap vers des études supérieures et jusqu'à leur insertion professionnelle.

www.atalentegal.fr

Onisep : depuis 2012, le CIDJ et la Mission Handicap de l'Onisep coorganisent les Rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes en situation de handicap.

www.onisep.fr

Académies d'Île-de-France : les chargés de mission insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap des académies de Paris, Versailles et Créteil informent sur les droits et l'accès à la qualification et à l'emploi.

www.prithidf.org

Arpejeh : en partenariat avec l'association Arpejeh, le CIDJ participe à des forums de rencontres entre les jeunes et les entreprises.

www.arpejeh.com

Soutenu par



Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap





Sous chaque HANDICAP se trouve UNE FORCE
nous vous aidons à la RÉVÉLER



@talentEgal soutient
et accompagne les étudiants
en situation de handicap pour
l'obtention d'un diplôme d'études
supérieures et jusqu'à leur première
insertion professionnelle.

www.atalentEgal.fr

NOKIA SAFRAN



DASSAULT
S4SYSTEMES

CRM CENTRE DE
REACTIVATION
MULHOUSE



IMT Atlantique
Institut Polytechnique de la Loire
France - Maroc - Espagne

INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES

isep

UVSQ UNIVERSITÉ
DE VAL DE SEINE

IUT de Vélizy-Rambouillet
CAMPUS DE RAMBOUILLET

NEOMA
UNIVERSITÉ NORMANDE

Jeune en situation de handicap : comment la **Convention Atouts pour tous** peut-elle m'aider ?

La Convention Atouts pour tous vous accompagne pour vous former, poursuivre vos études et vous intégrer dans le monde du travail et met à votre disposition plusieurs outils :

- **Une plateforme collaborative pour vous accompagner dans vos premiers pas dans le monde du travail**

La **plateforme www.atoutspourtous.fr**

vous permet d'accéder aux offres d'emploi des partenaires de la convention (entreprises privées, institutions publiques, employeurs du secteur associatif et adapté, et universités). Tout au long de votre candidature, vous serez accompagné par votre référent.

✓ Vous avez entre 16 et 30 ans et êtes en situation de handicap reconnue :

- avec ou sans Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- en parcours d'études, en sortie d'études ou de formation, en recherche d'emploi, stage, contrat d'alternance, parrainage, etc. ;
- quel que soit votre niveau de formation : de la 3^e au niveau Bac+5.

- **Un accompagnement personnalisé grâce aux dispositifs d'insertion professionnelle financés par l'Agence régionale de santé Île-de-France**

Dans chaque département francilien, un **conseiller en insertion professionnelle** est à votre disposition pour vous proposer un accompagnement individuel, en articulation et complémentarité de celui des conseillers intervenant au sein de Pôle emploi, des missions locales et du Cap emploi.

Accédez à leurs coordonnées sur le site d'Atouts pour tous



NON AUX ADDICTIONS OUI A MA SANTÉ !



ON EN PARLE ?

Conseils, vidéos, témoignages, tests et contacts utiles à découvrir sur santeaddictions.fr pour échanger sans tabou et réfléchir aux solutions pour s'en sortir !

Soutenu par
LE FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Un programme du CIDJ
et du réseau Info Jeunes

cidj
#Infojeunesse

infojeunes
OUVRIRE LES POSSIBLES

En partenariat avec



**GRUPE
RATP**

**Ils ont
choisi
le groupe
RATP
Pourquoi
pas vous ?**

#RATPrecrute

